



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

06 octobre 2020

L'hommage de la CRE aux équipes d'Enedis mobilisées face aux intempéries.

Les intempéries climatiques du dernier weekend sur l'Ouest et le Sud-est de la France ont entraîné de graves dégâts sur les réseaux d'électricité.

La tempête Alex a frappé, à quatre reprises, la Bretagne pendant 3 jours. Dès dimanche soir, les équipes d'Enedis avec ses partenaires et les services de l'Etat ont réussi à rétablir le courant aux très nombreux foyers privés d'électricité.

Dans les Alpes-Maritimes, la mobilisation des équipes qui ont mené des interventions avec des moyens spectaculaires, a permis de rétablir rapidement la moitié des foyers privés d'électricité sur les 15 000 initialement touchés. Les 5 000 restants sont situés dans des zones rendues très difficiles d'accès suite aux pluies diluviennes. Les infrastructures électriques ont été gravement endommagées voire détruites. Des solutions d'urgence ont dû être trouvées pour le transport d'une centaine de groupes électrogènes.

« L'engagement de l'ensemble des salariés des réseaux d'énergie démontre une fois encore leur sens du service public dans les missions qu'ils accomplissent dans ces conditions extrêmement difficiles, sur des territoires durement éprouvés par les tempêtes et les inondations » déclare Jean-François CARENCO, Président de la CRE. « Il faut rendre hommage à leur détermination, à toute épreuve, à sécuriser le système d'électricité pour le bien de tous. Le système national de distribution fait une fois de plus la preuve de son savoir-faire et de son engagement sur l'ensemble du territoire ».

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.